



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Délibération : N° 2022-64

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 07 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Kelly CATILLON a donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART a donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY a donné pouvoir à Régis FOSTIER, Davis BOUTILLIER, Rémy WALME

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Installation d'un système de contrôle d'accès à la mairie - Demande de subvention

DELIBERATION

L'accès à la Mairie s'effectue par ouverture à clés mécaniques. L'utilisation de clés peut néanmoins présenter

des limites : les personnes peuvent perdre leurs clés, l'ouverture par clé ne laisse pas de trace dans un registre et le nombre de clés par bâtiment peut être excessif.

L'installation d'un système de contrôle d'accès à la Mairie permettrait de ne posséder qu'un passe et de déterminer les accès aux droits en fonction des utilisateurs (jours, horaires...).

Ce système peut être couplé avec un système d'interphonie au niveau de la porte d'entrée principale.

Le coût de cette installation est estimé à 20 973,21 € HT soit 25 167,85 € TTC. Les travaux peuvent bénéficier de subventions au titre de la DSIL (mise aux normes et sécurisation des équipements publics) à hauteur de 50 %.

Plan de financement

Projet	Dépenses HT	Recettes
Installation d'un système de contrôle d'accès en Mairie	20 973,21 €	DSIL (50 %) 10 486, 60€
Participation communale (50 %)		10 486,61 €
Total		20 973,21 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

APPROUVE les travaux ci-dessus exposés ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL au taux le plus élevé possible (50 %) et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

SOLLICITE une autorisation de commencement anticipé des travaux.

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 décembre 2022

Le Maire

Johann WER

